

# SENLIS SUD OISE

## COMMUNAUTE DE COMMUNES

\*\*\*\*\*

30 avenue Eugène Gazeau – 60300 Senlis – Téléphone : 03 44 99 08 60 – Télécopie : 03 44 99 08 70

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-01-007

REGLEMENT INTERIEUR

\*\*\*\*\*

SEANCE  
DU 11 JANVIER 2017

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 45

votants : 48

DATE DE CONVOCATION

5 JANVIER 2017

SECRETAIRE DE SEANCE

Nathalie LEBAS

L'an deux mille dix-sept, le mercredi onze janvier, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle Jean Ruby à Mont-L'Evêque, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président par intérim, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

*Siégeaient à l'Assemblée,*

- \* Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- \* Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis) – Président de séance
- \* Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- \* Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- \* Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- \* Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- \* Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- \* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- \* Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- \* Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- \* Monsieur DERODE Jean-Louis (Senlis)
- \* Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- \* Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- \* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- \* Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- \* Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- \* Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- \* Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- \* Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- \* Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- \* Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- \* Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- \* Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- \* Monsieur LESAGE William (Chamant)
- \* Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- \* Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- \* Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- \* Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- \* Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- \* Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- \* Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- \* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- \* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- \* Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- \* Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- \* Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- \* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)

- \* Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- \* Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- \* Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

**Pouvoir :**

- \* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis) à Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines) à Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis)
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Madame REYNAL Sophie (Senlis)

**Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :**

- \* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum 45 présents et 3 absents. Il constate que celui-ci est atteint et procède à l'examen de la question.

Le Président de séance expose aux membres du conseil communautaire les dispositions de l'article L. 2121-8 applicable aux communautés de communes en vertu de l'article L5211-1, qui prévoit que : « *Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Le règlement intérieur peut être déféré au tribunal administratif.* »

Etant donné que la commune membre de Senlis compte une population supérieure à 3.500 habitants (Senlis 1<sup>er</sup> janvier 2017 - 16.011), l'adoption du règlement intérieur est obligatoire.

A cet effet, un projet de règlement intérieur a été joint à cette note de synthèse.

Le Président de séance propose de l'adopter.

Par un vote au scrutin ordinaire, par 41 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », sept « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire **DECIDENT** d'adopter le règlement intérieur avec une modification de l'article 4 dont les dispositions sont remplacées par les suivantes :

« Dans sa formation de base (réglementaire), le bureau est composé de 12 membres issus de 11 communes différentes, répartis de la manière suivante :

- ✓ Président de la communauté,
- ✓ 8 Vice-présidents,
- ✓ 3 membres.

Dans sa formation élargie, outre les membres du bureau élu par l'assemblée délibérante, il est composé des Maires des communes qui composent la communauté de communes qui ne sont pas membres du bureau communautaire élu ou conseiller communautaire »

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 24/01/2017  
Reçu en préfecture le 24/01/2017  
Affiché le **24 JAN. 2017**  
N° de dossier : 20111 DEL2017CC01007-DE

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous-préfecture,  
le: **24 JAN. 2017**  
et de l'affichage le : **24 JAN. 2017**

Le Président,

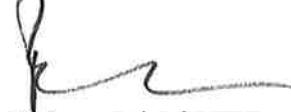


**Jérôme BASCHER.**



Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Senlis,  
Le **23 JAN. 2017**

Le Président,



**Jérôme BASCHER**

# SENLIS SUD OISE COMMUNAUTE DE COMMUNES

\*\*\*\*\*

30 avenue Eugène Gazeau – 60300 Senlis – Téléphone : 03 44 99 08 60 – Télécopie : 03 44 99 08 70

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-01-008

### FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES : DETERMINATION DES LIEUX DE REUNION

L'an deux mille dix-sept, le mercredi onze janvier, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle Jean Ruby à Mont-L'Evêque, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président par intérim, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

\*\*\*\*\*

SEANCE  
DU 11 JANVIER 2017

### NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 45

votants : 48

-----  
DATE DE CONVOCATION

5 JANVIER 2017

### SECRETAIRE DE SEANCE

Nathalie LEBAS

### *Séageaient à l'Assemblée,*

- \* Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- \* Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis) – Président de séance
- \* Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- \* Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- \* Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- \* Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- \* Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- \* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- \* Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- \* Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- \* Monsieur DERODE Jean-Louis (Senlis)
- \* Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- \* Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- \* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- \* Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- \* Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- \* Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- \* Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- \* Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- \* Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- \* Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- \* Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- \* Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- \* Monsieur LESAGE William (Chamant)
- \* Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- \* Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- \* Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- \* Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- \* Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- \* Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- \* Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- \* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- \* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- \* Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- \* Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- \* Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Madame REYNAL Sophie (Senlis)

- \* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- \* Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- \* Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- \* Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

**Pouvoir :**

- \* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis) à Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines) à Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis)
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Madame REYNAL Sophie (Senlis)

**Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :**

- \* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum 45 présents et 3 absents. Il constate que celui-ci est atteint et procède à l'examen de la question.

Conformément à l'article 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales et pour pallier les impossibilités de tenue de réunion au siège de l'établissement, le Président de séance propose d'autoriser, lorsque cela sera nécessaire, la tenue des réunions du conseil communautaire et du bureau communautaire (dans la mesure où il délibère sur des matières qui lui ont été déléguées par l'assemblée délibérante) sur :

- ✓ la commune d'Aumont en Halatte, dans la salle polyvalente,
- ✓ la commune Chamant, dans la salle polyvalente,
- ✓ la commune de Fleurines, dans la salle polyvalente.
- ✓ la commune de Mont-L'Evêque, salle Jean Ruby,
- ✓ la commune de Pontarmé, salle polyvalente,
- ✓ la commune de Thiers sur thève, salle polyvalente,
- ✓ la commune de Senlis, salle d'honneur,
- ✓ la commune de Villers-saint-Frambourg, salle polyvalente

Par un vote au scrutin ordinaire, par 48 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire **DECIDENT** d'autoriser, lorsque cela sera nécessaire, la tenue des réunions du conseil communautaire et du bureau communautaire (dans la mesure où il délibère sur des matières qui lui ont été déléguées par l'assemblée délibérante) sur :

- ✓ la commune d'Aumont en Halatte, dans la salle polyvalente,
- ✓ la commune Chamant, dans la salle polyvalente,
- ✓ la commune de Fleurines, dans la salle polyvalente.
- ✓ la commune de Mont-L'Evêque, salle Jean Ruby,
- ✓ la commune de Pontarmé, salle polyvalente,
- ✓ la commune de Thiers sur thève, salle polyvalente,
- ✓ la commune de Senlis, salle d'honneur,
- ✓ la commune de Villers-saint-Frambourg, salle polyvalente

Envoyé en préfecture le 24/01/2017

Reçu en préfecture le 24/01/2017

Affiché le

**24 JAN. 2017**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous-préfecture,  
le: **24 JAN. 2017**  
et de l'affichage le : **24 JAN. 2017**

Le Président,

  
**Jérôme BASCHER.**



Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Senlis,  
Le **23 JAN. 2017**

Le Président,

  
**Jérôme BASCHER**

# SENLIS SUD OISE COMMUNAUTE DE COMMUNES

\*\*\*\*\*

30 avenue Eugène Gazeau – 60300 Senlis – Téléphone : 03 44 99 08 60 – Télécopie : 03 44 99 08 70

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**N° : 2017-CC-01-009**

**SYNDICAT MIXTE DU  
DEPARTEMENT DE L'OISE**

**DESIGNATION DE  
DELEGUES**

\*\*\*\*\*

**SEANCE  
DU 11 JANVIER 2017**

**NOMBRE DE DELEGUES**

**en exercice : 48**

**présents : 45**

**votants : 48**

-----

**DATE DE CONVOCATION**

**5 JANVIER 2017**

**SECRETAIRE DE SEANCE**

**Nathalie LEBAS**

L'an deux mille dix-sept, le mercredi onze janvier, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle Jean Ruby à Mont-L'Evêque, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président par intérim, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

***Siégeaient à l'assemblée,***

- \* Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- \* Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis)
- \* Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- \* Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- \* Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- \* Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- \* Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- \* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- \* Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- \* Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- \* Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- \* Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- \* Madame ECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- \* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- \* Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- \* Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- \* Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- \* Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- \* Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- \* Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- \* Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- \* Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- \* Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- \* Monsieur LESAGE William (Chamant)
- \* Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- \* Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- \* Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- \* Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- \* Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- \* Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- \* Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- \* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- \* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- \* Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- \* Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- \* Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- \* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)

- \* Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- \* Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- \* Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

**Pouvoir :**

- \* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis) à Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines) à Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis)
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Madame REYNAL Sophie (Senlis)

**Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :**

- \* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum 45 présents et 3 absents. Il constate que celui-ci est atteint et procède à l'examen de la question.

### Exposé des motifs

Le Président de séance expose qu'il convient de désigner les délégués communautaires titulaires et suppléants pour siéger au Syndicat Mixte du Département de l'Oise.

S'agissant de ce dernier point, le nombre de délégués est déterminé conformément au statut du SMDO.

Compte tenu de la population de la CCSSO telle qu'elle est issue des chiffres 2017 du dernier recensement de la population (25.938 habitants), le nombre de délégués est fixé à quatre (4). Il conviendra d'élire autant de suppléants.

Leur élection se fera à bulletin secret à la majorité absolue, conformément à l'article L5711-1 du CGCT.

Le Président de séance fait un appel à candidature

William LESAGE présente sa candidature au poste de 1<sup>er</sup> délégué titulaire  
Dimitri ROLAND présente sa candidature au poste de 1<sup>er</sup> délégué suppléant.

Jacky MELIQUE présente sa candidature au poste de 2<sup>ème</sup> délégué titulaire  
Guillaume MARECHAL présente sa candidature au poste de 2<sup>ème</sup> délégué suppléant.

Daniel FROMENT présente sa candidature au poste de 3<sup>ème</sup> délégué titulaire  
Patrice CORNU présente sa candidature au poste de 3<sup>ème</sup> délégué suppléant.

Didier JEUDON présente sa candidature au poste de 4<sup>ème</sup> délégué titulaire  
Marc PLASMANS présente sa candidature au poste de 4<sup>ème</sup> délégué suppléant.

Premier tour de scrutin à scrutin secret à la majorité absolue

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne -----:	48
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral ---:	02
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés -----:	46

Majorité absolue -----

Ont obtenu

William LESAGE poste de 1<sup>er</sup> délégué titulaire, 46 voix (quarante-six)  
Dimitri ROLAND poste de 1<sup>er</sup> délégué suppléant, 46 voix (quarante-six)

Jacky MELIQUE poste de 2<sup>ème</sup> délégué titulaire, 46 voix (quarante-six)  
Guillaume MARECHAL poste de 2<sup>ème</sup> délégué, 46 voix (quarante-six)

Daniel FROMENT' poste de 3<sup>ème</sup> délégué titulaire, 46 voix (quarante-six)  
Patrice CORNU poste de 3<sup>ème</sup> délégué suppléant, 46 voix (quarante-six)

Didier JEUDON 4<sup>ème</sup> délégué titulaire, 46 voix (quarante-six)  
Marc PLASMANS au poste de 4<sup>ème</sup> délégué suppléant, 46 voix (quarante-six)

Compte-tenu de ces résultats,

William LESAGE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1<sup>ère</sup> délégué titulaire.  
Dimitri ROLAND, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1<sup>ère</sup> délégué suppléant.

Jacky MELIQUE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2<sup>ème</sup> délégué titulaire.  
Guillaume MARECHAL, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2<sup>ème</sup> délégué suppléant.

Daniel FROMENT', ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3<sup>ème</sup> délégué titulaire.  
Patrice CORNU, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3<sup>ème</sup> délégué suppléant.

Didier JEUDON, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4<sup>ème</sup> délégué titulaire.  
Marc PLASMANS, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4<sup>ème</sup> délégué suppléant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous-préfecture,  
le : 24 JAN 2017  
et de l'affichage le : 24 JAN 2017

Le Président,

  
Jérôme BASCHER.



Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Senlis,  
Le 23 JAN. 2017

Le Président,

  
Jérôme BASCHER

# SENLIS SUD OISE COMMUNAUTE DE COMMUNES

\*\*\*\*\*

30 avenue Eugène Gazeau – 60300 Senlis – Téléphone : 03 44 99 08 60 – Télécopie : 03 44 99 08 70

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-01-006

**BUREAU  
COMMUNAUTAIRE :  
COMPOSITION ET  
ELECTION DES AUTRES  
MEMBRES**

L'an deux mille dix-sept, le mercredi onze janvier, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle Jean Ruby à Mont-L'Evêque, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président par intérim, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

*Siégeaient à l'assemblée,*

\*\*\*\*\*

**SEANCE  
DU 11 JANVIER 2017**

**NOMBRE DE DELEGUES**

**en exercice : 48**

**présents : 45**

**votants : 48**

-----

**DATE DE CONVOCATION**

**5 JANVIER 2017**

**SECRETAIRE DE SEANCE**

**Nathalie LEBAS**

- \* Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- \* Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis) – Président de séance
- \* Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- \* Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- \* Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- \* Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- \* Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- \* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- \* Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- \* Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- \* Monsieur DERODE Jean-Louis (Senlis)
- \* Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- \* Madame ECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- \* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- \* Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- \* Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- \* Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- \* Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- \* Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- \* Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- \* Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- \* Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- \* Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- \* Monsieur LESAGE William (Chamant)
- \* Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- \* Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- \* Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- \* Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- \* Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- \* Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- \* Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- \* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- \* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- \* Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- \* Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- \* Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- \* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)

- \* Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- \* Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- \* Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

***Pouvoir :***

- \* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis) à Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines) à Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis)
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Madame REYNAL Sophie (Senlis)

***Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :***

- \* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 45 présents et 3 absents. Il constate que celui-ci est atteint et procède à l'examen de la question.

Le Président de séance expose que l'article L5211-10 du CGCT indique que le bureau communautaire est composé du Président, d'un ou plusieurs vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

Le Président de séance propose :

- ✓ de déterminer, outre le Président et les Vice-présidents, le nombre de membres siégeant au bureau,
- ✓ de procéder dans les mêmes formes que l'élection du (de la) Président(e) et des Vice-présidents, à l'élection des autres membres du Bureau Communautaire en nombre égal à celui fixé précédemment.

Jérôme BASCHER, Président de séance, propose de fixer le nombre de membres du Bureau Communautaire à 12 (douze), avec le Président, les 8 Vice-présidents et 3 autres membres.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président de séance, au scrutin ordinaire, par 26 voix « POUR », 15 voix « CONTRE », 7 « ABSTENTION », décide de fixer le nombre de membres du bureau à 12 (douze) avec le Président, les 8 Vice-présidents et 3 autres membres et de faire procéder à l'élection des personnes non encore désignées.

Jérôme BASCHER, Président de séance, fait appel à candidature pour les 3 postes de membres du bureau à pourvoir et propose de procéder à leur élection.

Patrice CORNU, Alexis PATRIA et Dimitri ROLAND présentent leur candidature au poste de membres du Bureau Communautaire.

Premier tour de scrutin à scrutin secret à la majorité absolue

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne -----:	48
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral ---:	16
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés-----:	32
Majorité absolue -----:	17

Ont obtenu

Patrice CORNU, Alexis PATRIA et Dimitri ROLAND, 32 (trente-deux) voix.

Compte-tenu de ces résultats,

Patrice CORNU, Alexis PATRIA et Dimitri ROLAND, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés membres du Bureau Communautaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous-préfecture,  
le: **24 JAN. 2017**  
et de l'affichage le : **24 JAN 2017**

Le Président,

Jérôme **BASCHER.**



Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Senlis,  
Le **23 JAN. 2017**

Le Président,

Jérôme **BASCHER**